

<b>Division des ressources financières et matérielles</b> Direction des services administratifs et du greffe 777, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4M 2M7	<b>AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES</b>	Appel d'offres public N° 22-014 Exécution de travaux
--	-------------------------------------	--

## Avis public d'Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Saint-Laurent

Division des ressources matérielles  
Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 00**, à la date ci-dessous, au Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour:

<b>Catégorie :</b>	Travaux
<b>Appel d'offres :</b>	22-014
<b>Titre de l'appel d'offres :</b>	<b>Travaux de mise aux normes de l'éclairage du parc Noël-Sud et implantation de lampadaires solaires.</b>
<b>Date d'ouverture :</b>	Mercredi, 27 avril 2022
<b>Dépôt de garantie :</b>	10 % de la valeur de la soumission
<b>Renseignements :</b>	Pour toute question s'adresser à : <a href="mailto:saint-laurent.soumissions@montreal.ca">saint-laurent.soumissions@montreal.ca</a>
<b>Documents :</b>	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 1 <sup>er</sup> avril 2022
<b>Visite supervisée des lieux :</b>	Non requise, mais recommandée

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Secrétaire du Conseil d'arrondissement  
Benoit Turenne  
Arrondissement de Saint-Laurent